CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E199834** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 919 009 233

Siret : 919 009 233 00017

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5507622-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 144307875P

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 144307875P

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ERDRE SOLUTIONS ELECTRICITE

6 IMPASSE DES CHARMES
44119 TREILLIERES

Téléphone : 06 98 98 10 30 **Fax :**

Portable : 06 98 98 10 30

Responsabilité légale :
HERAULT JEAN-BAPTISTE GÉRANT

Site Internet : http://www.erdresolutions.fr

E-mail : info@erdresolutions.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 197 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²		03/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur	1	03/09/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E199834** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE **03/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2022
Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 919 009 233

Siret : **919 009 233** **00017**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5507622-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 144307875P

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 144307875P

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ERDRE SOLUTIONS ELECTRICITE**

6 IMPASSE DES CHARMES
44119 TREILLIERES

Téléphone : 06 98 98 10 30 **Fax :**
Portable : 06 98 98 10 30

Site Internet : http://www.erdresolutions.fr
E-mail : info@erdresolutions.fr

Responsabilité légale :
HERAULT JEAN-BAPTISTE GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	13/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/09/2023
o Isolation des combles perdus	13/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.